

Une étude sur les entrées au séminaire

Author : spo

Categories : [Revue de presse](#)

Date : 14 octobre 2009



La dernière lettre (199 du 12 octobre 2009) de l'Association [Paix liturgique](#) publie une très intéressante étude de l'abbé Claude Barthe concernant le chiffre des entrées au séminaire en cette rentrée 2009. Un chiffre ressort : 20 à 25% des vocations assimilables à des vocations diocésaines se destinent cette année en France à la forme extraordinaire. En gros, un séminariste français sur quatre se destine à la célébration du rite traditionnel de la messe. Pour plus d'explications, on trouvera ci-dessous des extraits de l'étude de l'abbé Barthe.

« En France, après 40 ans de réforme liturgique, dans les circonstances présentes, conjonctures positives de porte entrouverte par le Motu Proprio Summorum Pontificum, et contingences négatives de son application aussi peu généreuse que possible par de nombreux évêques de France, un sur quatre au moins des jeunes gens qui se destinent au sacerdoce « séculier » (c'est-à-dire qui se destinent ou se destineraient en période normale à devenir des prêtres diocésains) se tournent vers une formation qui débouchera sur la célébration de la forme extraordinaire. Un sur quatre, alors qu'ils savent que les administrations diocésaines font toujours en sorte qu'ils aient le moins de « débouchés »

possible dans cette forme de célébration. S'il y avait des « débouchés » pour un sacerdoce voué à la forme extraordinaire ou à un bi-formalisme, un sur trois, comme dans les sondages.

Ce constat va très loin : plus que tous les raisonnements du monde, il signe l'échec d'une réforme liturgique « plate et horizontale », et avec elle de toute une « pastorale » (en réalité, de toute une ecclésiologie) qui accompagne cette liturgie.

(...)

il est possible de connaître à l'unité près les chiffres d'entrée en 1ère année de formation (année de spiritualité ou assimilée) des jeunes gens qui se destinent expressément à être prêtres dans la forme extraordinaire : ils sont très exactement 41 Français, dont 17 pour la Fraternité Saint-Pie-X. En d'autres termes 20 à 25% des vocations assimilables à des vocations diocésaines se destinent cette année en France à la forme extraordinaire. »

La conclusion de l'abbé Barthe est simple :

« Au fond, pour que le nombre des vocations, sans imaginer qu'il explose, cesse tout simplement de chuter et redevienne seulement un chiffre en croissance, il suffirait que le Motu Proprio Summorum Pontificum soit appliqué sans réserve par les évêques de France d'abord et avant tout en ce qui concerne le point le plus sensible : les conditions de la formation dans les séminaires. En clair, il suffit que l'évêque dise aux candidats au sacerdoce : « Dans mon diocèse, je propose des apostolats paroissiaux et non-paroissiaux de forme extraordinaire et des apostolats bi-formalistes ».

Pour inverser la tendance, il faudrait donc que le Motu Proprio soit appliqué dans tous les séminaires par tous les évêques de France ? Même pas. Pour que le nombre des séminaristes français cesse de chuter, il

suffirait qu'une petite dizaine d'évêques français fassent entrer le Motu Proprio dans leurs séminaires.

C'est un souhait, on en conviendra, modeste. En l'état actuel de l'épiscopat français, ce n'est peut-être pas un souhait irréaliste. »